

Note synthétique de présentation du budget primitif du CCAS "Exercice 2022"

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget du CCAS est mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent son adoption. Il est déposé et consultable au CCAS, en s'adressant à l'accueil de la mairie.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		CHAPITRES	PRÉVU	
DEPENSES	011	Charges à caractère général	16 378,80 €	
	012	Charges de personnel	122 867,00 €	
	65	Autres charges de gestion courante	4 582,52 €	
	67	Charges exceptionnelles	409,32 €	
	042	Opérations d'ordre entre section	3 421,96 €	
	TOTAL DES DEPENSES			147 659,60 €
RECETTES	013	Atténuation de charges	14 448,00 €	
	70	Produits des services	0,00 €	
	74	Dotations et participations (1)	105 343,23 €	
	75	Autres produits de gestion courante	4 899,00 €	
	77	Produits exceptionnels	0,00 €	
	RECETTES DE L'EXERCICE			124 690,23 €
	002	Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2020	22 584,37 €	
	042	Opération d'ordre/transfert entre sections	385,00 €	
TOTAL DES RECETTES			147 659,60 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

		CHAPITRES	PRÉVU	
DEPENSES	20	Immobilisations incorporelles	2 500,00 €	
	21	Opérations d'équipement	24 400,00 €	
	020	Dépenses imprévues	509,55 €	
	040	Opérations d'ordre transferts entre sections	385,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES			27 794,55 €
RECETTES	024	Produits des cessions	50,00 €	
	RECETTES DE L'EXERCICE			50,00 €
	040	Dotations et participations (1)	3 421,96 €	
	001	Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2021	24 322,59 €	
	TOTAL DES RECETTES			27 794,55 €

Le Président
Benoît BARANGER



